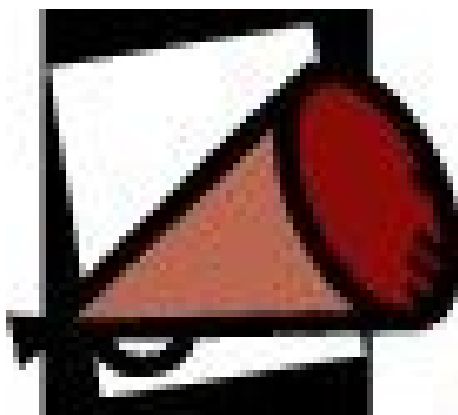


<https://www.pressegauche.org/Reaction-a-l-annonce-du-ministre-Jean-Boulet-Encore-un-peu-de-poudre-aux-yeux>



Réaction à l'annonce du ministre Jean Boulet - Encore un peu de poudre aux yeux pour les personnes assistées



sociales

Publication date: mercredi 20 janvier 2021

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 20 janv. 2021 - Avec son [annonce du jour](#), le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, vient confirmer qu'il se soucie peu du sort des personnes assistées sociales. Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la prolongation de deux mois du moratoire sur le recouvrement des dettes et d'autres assouplissements administratifs est nécessaire mais nettement insuffisante pour faire oublier l'inaction généralisée du gouvernement du Québec pour soutenir les personnes assistées sociales pendant la crise de la COVID-19.

10 mois d'indifférence

« Le gouvernement du Québec nous montre encore une fois à quel point il est déconnecté de la réalité des personnes assistées sociales, se désole le porte-parole du Collectif, Serge Petitclerc. Les mesures annoncées aujourd'hui ne leur permettront pas d'améliorer leur sort. Au mieux, cela les aidera à garder la tête hors de l'eau, car c'est le mieux qu'une personne vivant seule peut faire avec une prestation mensuelle d'aussi peu que 708 \$ au programme d'Aide sociale, un montant permettant de couvrir à peine la moitié des besoins de base reconnus. »

« Voilà près d'un an que nous réclamons vainement une aide financière supplémentaire pour ces personnes qui ont été durement affectées par la crise sanitaire, que ce soit en raison d'une baisse de leurs revenus, de l'augmentation de leurs dépenses ou d'un accès plus difficile aux ressources communautaires, comme les banques alimentaires. Et ça fait autant de temps que le gouvernement fait mine d'ignorer la situation des personnes assistées sociales. »

« À ce sujet, il importe de rappeler qu'il est abusif, voire trompeur de parler de "bonifications des programmes d'assistance sociale", comme le laisse entendre le titre du communiqué du ministre. Les augmentations du 1er janvier dernier ne sont rien de plus que des indexations et des ajustements visant à combler un manque à gagner, tel que le précise le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Par ailleurs, souvenons-nous que les "bonifications" que le ministre présente comme une nouveauté ont déjà été annoncées à plusieurs reprises depuis l'an dernier et qu'elles sont même prévues depuis trois ans. »

Un moratoire fort timide

« La prolongation du moratoire, ça reste une mesure fort timide, poursuit Serge Petitclerc. Évidemment, elle va permettre à certaines personnes de souffler un peu, mais n'oublions pas que le gouvernement fait juste repousser de quelques mois le remboursement des dettes. D'ailleurs, il est illogique que le Ministère continue d'établir des dettes malgré le moratoire. C'est notamment le cas pour des personnes qui auraient perçu indûment la Prestation canadienne d'urgence (PCU). »

« Quand le Collectif et d'autres organisations ont demandé, en octobre dernier, un moratoire sur le recouvrement des dettes à l'assistance sociale, c'était pour que le gouvernement du Québec attende, avant de faire quoi que ce soit, de voir comment le fédéral allait recouvrer les sommes indûment perçues. Sinon, les risques sont grands que des personnes doivent à la fois rembourser la PCU au fédéral et des dettes à l'aide sociale. Voilà une bien drôle de façon de venir en aide aux personnes assistées sociales ! »

Le MPC (révisée !) : un minimum

« Le comble, toujours selon Serge Petitclerc, c'est que le ministre Boulet refuse obstinément de tenir compte de la

révision de la Mesure du panier de consommation (MPC) officialisée en septembre dernier par Statistique Canada, privant ainsi annuellement les personnes assistées sociales de plusieurs centaines de dollars qui devraient leur revenir. Rappelons par exemple que, pour 2018, le montant nécessaire à la couverture des besoins de base à Montréal est passé de 17 820 \$ à 20 080 \$ pour une personne seule. Pour 2021, ce montant est d'environ 20 800 \$.

»

« En refusant de tenir compte des nouveaux seuils de la MPC et d'ajuster en conséquence les montants accordés aux personnes assistées sociales, le ministre ne respecte pas l'esprit du dernier plan de lutte contre la pauvreté. Il n'arrive pas à tenir des engagements pourtant fort minimalistes, soit d'amener les personnes à l'Aide sociale à 55,1 % de la MPC, les personnes à la Solidarité sociale à 77,6 % et les personnes à la Solidarité sociale longue durée à 90,1 % au 1er janvier dernier. »